ENCRES ACMÉ
pour bien écrire
EN VENTE
LIBRAIRIE DU
"Journal de Roubaix"
21, Grande-Rue, 21
ROUBAIX
23, rue Carnot, 23
TOURCOING

Journal de Roubaix

Cinquante-cinquième année. — N° 145

ADMINISTRATION : 71, Grande-Rue, à Roubaix

MAISON DU
SOLEIL D'OR
25-27-29, Place du Théâtre, LILLE
BRONZES, MARBRES
Garnitures de Cheminée

MERCREDI 25 MAI 1910

ABONNEMENTS & ANNONCES
A ROUBAIX ..... Aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71.
A TOURCOING ..... Aux bureaux du journal, rue Carnot, 33.
A MOUSCRON ..... Chez M. Henri Lerouge, rue de la Station.
A TOURNAI ..... Chez M. Vandière, 23, rue Bourdon Saint-Jacques.
A PARIS ET A BRUXELLES Dans les agences de publicité.
En vente à Paris dans les Bibliothèques des gares et principaux kiosques

LE NUMÉRO 5 Centimes

ÉDITION DU MATIN
TOUS LES JOURS SIX et HUIT pages
BUREAUX & RÉDACTION
ROUBAIX, 71, Grande-Rue, Télép. 554 et 1070
TOURCOING, 33, rue Carnot, Téléphone 1240
TOUS LES JOURS SIX et HUIT pages

LE NUMÉRO 5 Centimes

TARIF D'ABONNEMENTS
Roubaix-Tourcoing, le Nord et les Départements limitrophes . . . . . Trois mois .. 5 francs; Six mois ..... 9 —; Un an ..... 18 —
Les autres Départements et l'Etranger le port en sus.
AGENCE PARTICULIÈRE A PARIS, 26, RUE FEYDEAU

LES ASSASSINS DE Mme GOUIN : GRABY & MICHEL EN CONSEIL DE GUERRE

Le Congrès de Débitants de Boissons à Roubaix. -- Un nouveau crime horrible à Deerlyk (près de Courtrai)

LA NOTION DE l'"état dangereux"

Les immenses progrès de la criminalité ne laissent pas d'inquiéter, et non sans raison, les honnêtes gens, soit que l'on se préoccupe de l'audace toujours plus grande des malfaiteurs que rien n'arrête, soit que l'on se contente de regarder l'accroissement continu du nombre des délinquants, qui a triplé en un demi-siècle, alors que la population ne s'est augmentée que d'un cinquième.

Mais un symptôme plus grave encore de ce mal latent échappe au public : je veux parler des dangers de la récidive. Il existe, dans la nation, une masse d'individus qui font métier de vivre hors la loi et qui tirent leur subsistance des actes délictueux qu'ils commettent : le vol, l'escroquerie, la débauche, le proxénétisme, sont leur seule profession, et ils ne s'en cachent pas. Enhardis et comme fortifiés par leur commune résolution de mal faire, ils se groupent et forment ainsi, au sein même de la société, une autre société, occulte celle-là, qui a ses sujets, ses règlements, ses législateurs, ses coutumes, ses juges... Ces tristes personnages font courir au bon ordre et à la sécurité générale un péril redoutable. Ils constituent l'armée du crime contre laquelle la lutte est impossible, parce que les armes ont inégales.

De cette situation, les sociologues modernes ont pris nettement conscience. Il se dégage et se précise de plus en plus, l'idée d'une nouvelle forme de la criminalité; à côté de l'acte positif comme le cambriolage ou les violences, il y a l' « état dangereux » qui, volontairement consenti, prend une allure agressive contre la vie normale du pays et dès lors peut devenir lui-même coupable. Le Congrès de droit pénal, qui se tenait ces jours derniers à Rennes, sous la présidence d'honneur du garde des sceaux, avait inscrit au programme de ses travaux l'important problème que soulève une notion aussi nouvelle.

Certes, elle se trouve en germe dans notre Code pénal et dans toutes les législations qui punissent et répriment le vagabondage. Le fait de n'avoir ni emploi, ni argent, n'est, en soi, nullement répréhensible : la pauvreté ne se choisit pas et concevrait-on que la loi fût assez barbare pour châtier la paresse lorsqu'elle s'allie à la misère, tandis qu'elle la permettrait au riche? Aussi le vagabond n'est-il condamné que si, de parti-pris, il refuse le travail, car alors cet « état » spécial est une cause prochaine de mal. Il montre, par son indolence, qu'il ne veut pas chercher dans une occupation normale le moyen de gagner son pain : il se met volontairement dans l'occasion de commettre un délit ou un crime. Le texte pénal a un caractère préventif et répressif à la fois.

La surveillance de la haute police, aujourd'hui remplacée par l'interdiction de séjour, la relégation contre les récidivistes, etc., sont aussi l'un des instruments de lutte contre le danger que font courir à la société les malfaiteurs de profession. Mais, soit faiblesse de l'arme, soit défectueux maniement, les effets apparaissent insuffisants et la preuve manifeste s'en trouve dans la progression constante de la criminalité.

A vrai dire, la faute en incombe surtout à ceux qui ont mission de prononcer au nom du pays. Les magistrats ne recourent jamais, ou presque jamais, à l'interdiction de séjour, grâce à laquelle cependant le professionnel se trouverait écarté des lieux où il aurait facilité de se livrer à son détestable métier. Quant à la relégation, elle a ce curieux résultat d'attirer sur les récidivistes endurcis, l'indulgence de la justice; comme elle n'est prononcée qu'accessoirement à des peines supérieures à trois mois de prison, les juges n'infligent qu'une condamnation dérisoire, hors de proportion avec le délit et la récidive, dans le seul but d'éviter le définitif voyage à la Guyane. N'est-ce pas illogique?

Il convient donc de chercher autre chose qui concorde plus efficacement avec le but poursuivi. A cela tend l'idée de l' « état dangereux » qui, en théorie, ne peut manquer de séduire l'esprit. On conçoit aisément que la société cherche à maintenir en elle l'harmonie et la paix; qu'elle réclame de ses membres une adaptation parfaite à sa fin et que, par suite, elle considère comme coupable toute manière de vie qui soit un danger pour l'ordre public.

P. D...

BULLETIN

24 mai.

* *

De violents incidents se sont encore produits à l'Ecole de médecine. Les manifestants en sont venus aux mains avec la police. Il y a eu une douzaine d'arrestations.

* *

Les deux soldats assassins de Mme Gouin, Graby et Michel, ont comparu devant le conseil de guerre de Paris.

De nouvelles perquisitions ont eu lieu rue Miromesnil, au siège de l'œuvre d'Ormesson.

* *

Deux exécutions capitales ont eu lieu mardi, l'une à Alger, l'autre à Sisteron.

* *

*Des réservistes du 240e de ligne ont quitté le camp des Garrigues et sont entrés à Nîmes en chantant l'*Internationale.

INFORMATIONS

Les réceptions de M. Fallières

Paris, 24 mai. — Le président de la République viendra mercredi, à Paris, pour inaugurer, à dix heures et demie, l'exposition d'horticulture, installée au Cours-la-Reine. Le président de la République et Mme Fallières offriront ensuite un déjeuner en l'honneur des membres de la mission chinoise. A trois heures, M. Fallières recevra S. M. le Roi de Portugal, et à quatre heures et demie, le prince héritier de Turquie.

M. Ruau à Budapest

Budapest, 24 mai. — M. Ruau est arrivé ici. Il a été reçu en audience privée par l'empereur François-Joseph.

Un procès contre M. Pataud

Paris, 24 mai. — A la suite d'une grève de leurs ouvriers, MM. Ansot et Cie, ne purent fournir le courant électrique dont ils étaient concessionnaires, et, de ce chef, perdirent 14.000 francs. Alléguant que la grève avait été provoquée par un ordre écrit du syndicat dans un but non professionnel, ils assignèrent M. Pataud en dommages-intérêts. La première chambre du tribunal les a déboutés de leur demande, parce qu'ils n'ont pu apporter la preuve de leur allégation.

Le Roi de Portugal en France

Calais, 24 mai. — Le roi Manuel est arrivé à deux heures, à bord de l' « Alexandra ». Il est reparti à trois heures pour Paris.

Les Souverains à l'Exposition de Bruxelles

Bruxelles, 24 mai. — Le Roi des Belges et le Roi de Bulgarie ont visité, mardi matin, le pavillon des colonies françaises à l'Exposition.

Le retour de l'expédition Charcot

Rouen, 24 mai. — L'arrivée du « Pourquoi Pas » ayant à bord l'expédition Charcot, est attendue pour le 3 juin. Le navire a quitté lundi les Açores. Il fera relâche à Guernesey.

L'escadre italienne au Montenegro

Topolitza, 24 mai. — Au cours du dîner offert par le prince Nicolas aux officiers de l'escadre italienne, le prince héritier a porté un toast à la grandeur de l'Italie, au Roi et à la Reine, ainsi qu'à la marine italienne. Des visites ont été échangées de part et d'autre. L'escadre italienne quitte Topolitza mercredi.

Choses et Autres

On parle de la prochaine Chambre.

— Moi, dit un spirituel sénateur, je pense comme Talleyrand, devant qui on discutait un jour l'utilité de la Chambre des pairs. Quelqu'un ayant observé que celle-ci ne manquait pas de « conscience » : « Oui, répondit le prince, il y a là beaucoup de consciences; M. S..., par exemple, en a au moins deux !... »

* *

Après le passage de la comète :

— En somme, elle n'a rien cassé; tout au plus nous a-t-elle valu quelques chutes de pluie supplémentaires.

— Il n'en pouvait d'ailleurs être autrement, les comètes étant par excellence des astres... *aqueux!*

La douceur envers les animaux est un devoir d'humanité, les maltraiter est un acte inexcusable de barbarie. (BARRAU).

LE PROGRAMME DU MINISTÈRE

Un nouveau conseil de cabinet

Paris, 24 mai. — Les ministres se sont réunis de nouveau ce matin en conseil de cabinet au ministère de l'Intérieur, sous la présidence de M. Briand.

Ils ont continué l'examen des questions que soulève l'élaboration du programme politique que le cabinet soumettra aux Chambres. Dès maintenant, les grandes lignes de ce programme sont arrêtées d'un commun accord entre tous les membres du cabinet.

Un nouveau conseil de cabinet sera tenu après-demain, jeudi, dans lequel on s'occupera des détails d'exécution, et ce travail se continuera dans une série de conseils qui auront lieu jusqu'à l'achèvement complet.

M. Briand sera en mesure de communiquer son programme à la nouvelle Chambre dès que celle-ci sera constituée par l'élection de son bureau définitif, c'est-à-dire vers le 8 ou le 10 juin prochain.

L'Attentat de Madrid

Il était dirigé contre le Roi

L'IDENTITE DE L'ANARCHISTE EST ÉTABLIE

Madrid, 24 mai. — L'anarchiste qui lança une bombe, lundi soir, à la Calle Mayor, avait probablement mal fait ses calculs, car on est d'accord pour constater que la bombe dont il était porteur, il ne la lança pas contre le monument des victimes de l'attentat du 31 mai 1906, mais qu'elle aurait éclaté inopinément tandis qu'il la transportait vers un point inconnu où il pensait rencontrer le roi Alphonse. On peut, à ce sujet, souligner que la police, en présence de certains communiqués qu'elle avait reçus de l'étranger, avait pris toutes les dispositions nécessaires à la gare de Madrid, où devait arriver le roi, mais, qu'au dernier moment, celui-ci modifia son itinéraire et rentra à Madrid en automobile.

La nouvelle de l'attentat, rapidement connue dans tout Madrid, a causé une grande consternation et une vive indignation. Des membres de l'aristocratie madrilène ont offert 1.000 pesetas à l'agent qui a arrêté l'anarchiste. Le ministre de l'Intérieur lui a fait remettre une autre somme égale.

Plusieurs anarchistes connus, qui avaient été arrêtés cette nuit, ont été remis en liberté.

L'ANARCHISTE EST CONNU

Madrid, 24 mai. — L'auteur de l'attentat d'hier a été identifié. Il s'appelle José Carengia Tasorelli, âgé de vingt-sept ans.

Il était venu de Barcelone à Madrid; il se disait Catalan. On ne lui connaît pas de complice.

Violent Combat au Tonkin

Cinq heures durant, quatre cents miliciens luttent contre trois mille rebelles ; Ceux-ci sont mis en déroute

Marseille, 24 mai. — Le courrier du Tonkin apporte les nouvelles suivantes :

« *Au cours d'un combat livré aux troupes du De Tham, de nombreux miliciens ont été tués et quelques soldats d'infanterie coloniale blessés. Il y aurait aussi des morts parmi ces derniers, mais les détails circonstanciés manquent.*

» *Trois lieutenants du De Tham ont été tués; on a retrouvé leur corps sur le champ de bataille.* »

La colonne française était forte de 400 hommes. Elle s'est heurtée à une bande de rebelles forte de 3.000 hommes, armés de fusil à tir rapide.

Le combat dura cinq heures.

Les rebelles auraient eu 450 morts et 1.000 blessés.

DEUX CONDAMNÉS A MORT SONT EXÉCUTÉS

La tête de l'étrangleur des Alpes tombe sous le couperet de Deibler

Sisteron, 24 mai. — L'exécution d'Olive, chef des étrangleurs des Alpes, a eu lieu ce matin, à 3 h. 55, devant une foule nombreuse. Une pluie persistante avait duré toute la nuit.

Olive n'a pas paru surpris, lorsque le procureur, lui faisant part du rejet de son pourvoi en grâce, l'invita à avoir du courage. Cependant, au souvenir de ses parents et de sa mère, Olive a pleuré abondamment. Le condamné a entendu la messe, puis il a été dirigé vers l'échafaud.

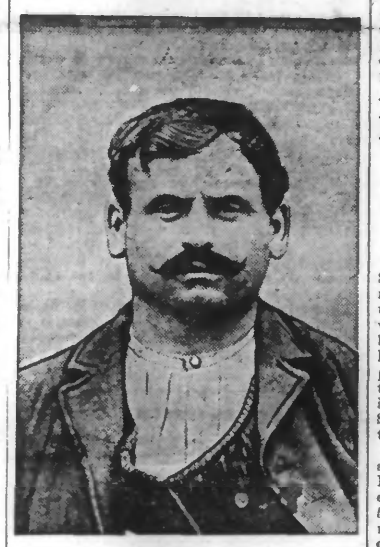

FRANÇOIS OLIVE
l'étrangleur des Alpes, exécuté à Sisteron

Devant la guillottine, le trouble le gagne, il veut prononcer quelques mots qui n'arrivent pas à sortir de sa gorge. Les aides le couchent sur la bascule ; Olive se raidit, la lunette s'abat!

L'exécution est terminée.

L'auteur d'un triple assassinat guillotiné à Alger

Alger, 24 mai. — Ce matin a eu lieu l'exécution de Mahomet Juan Vidal, dit Cigarette, dit Lopez, condamné à mort, par la Cour d'assises d'Alger, pour un triple assassinat, suivi de vol.

L'échafaud avait été dressé sur l'Esplanade, devant la prison civile. Le condamné a accepté de causer avec l'aumônier de la prison, simplement, a-t-il dit, parce qu'il était là. Il a pris ensuite un verre de rhum.

M. Lapeyre, bourreau spécial de l'Algérie, et ses aides, ont procédé à la toilette du condamné devant la guillottine.

Le condamné, un peu pâle, a voulu parler au public contre l'empressement de l'exécuteur des hautes-œuvres, qui le fit basculer. La tête engagée dans la lunette, Vidal se tordit et fit de violent efforts pour s'échapper, mais vainement.

A quatre heures 24, tout était terminé.

Le Voyage du Président de la République à Clermont-Ferrand

LE PROGRAMME

Paris, 24 mai. — Le voyage que le Président de la République doit faire à Clermond-Ferrand durera deux jours, et non 24 heures, comme il avait été décidé primitivement.

M. Fallières quittera samedi 11 juin, à dix heures et demie du matin; il arrivera vers cinq heures à Clermond-Ferrand.

Un dîner intime lui sera offert samedi soir à la Préfecture. Le dimanche matin, aura lieu la visite de l'Exposition.

Le Président partira, de Clermond, le dimanche matin, à quatre heures. Il sera, à quatre heures quinze, à Lyon, où il restera une heure environ.

M. Fallières sera de retour vers minuit à Paris.

Une Mutinerie de Réservistes

Mécontents de leur campement, 80 réservistes quittent le camp et pénètrent dans la ville de Nîmes au chant de l' « Internationale »

Nîmes, 24 mai. — Lundi soir, 900 réservistes du 240e de ligne devaient camper au « Champ des Garrigues », à 5 kilomètres de Nîmes.

Le terrain étant fortement détrempé par les récentes pluies, l'administration préfectorale demanda à l'autorité militaire de proroger la période d'instruction ou d'assurer aux hommes un casernement; l'autorité militaire répondit qu'elle devait suivre les ordres du ministre de la guerre.

Hier soir, 80 des réservistes environ, campés au « Champ des Garrigues », sont descendus en ville avec armes et bagages, plusieurs portant la crosse en l'air et chantant l'*Internationale*. Ils ont parcouru le boulevard Courbet où deux officiers ont tenté vainement de les arrêter. Ils traversèrent le boulevard de l'Esplanade et se rendirent à la place de l'Oratoire, puis se dirigèrent vers la préfecture. Ils se trouvèrent à ce moment en face de trois compagnies du 40e d'infanterie, commandées par un chef de bataillon, qui arrêtèrent les mutins et les conduisirent à la caserne des passagers où ils passèrent la nuit.

Ce matin, les mutins ont été reconduits au « Champ des Garrigues ».

L'INCIDENT CONFIRMÉ

Paris, 24 mai. — Au ministère de la guerre on déclare que le fond de l'incident est exact.

L'ENQUÊTE

On assure que le général Gallieni va être chargé d'ouvrir une enquête sur ces incidents.

AUTRES RECLAMATIONS DE RÉSERVISTES

Paris, 24 mai. — La *France Militaire* annonce que les réservistes du 232e et du 277e actuellement au camp du Ruchard, ont adressé une pétition au ministère de la guerre, se plaignant de la mauvaise installation du camp et demandant à accomplir leur période d'instruction dans une ville de garnison.

L'affaire d'Ormesson

Nouvelle perquisition rue Miromesnil D'importants documents sont saisis

Paris, 24 mai. — M. Jouin, sous-chef de la Sûreté, s'est rendu ce matin rue de Miromesnil, à l'œuvre d'Ormesson, pour y opérer une perquisition. La sœur Candide n'a pas voulu l'y accompagner. Elle lui a remis un billet aux termes duquel les employés devaient la remplacer auprès du sous-chef de la Sûreté pour faciliter sa mission. M. Jouin a saisi trois livres de comptabilité : l'un se référant à l'œuvre d'Ormesson, l'autre à celle de San-Salvadour, le troisième renfermant des comptes particuliers à la sœur Candide.

Il a également acquis la preuve que les sommes suivantes avaient été versées à M. Dezac-Derecq par la sœur Candide : 52.000 fr. en janvier, 6.900 en février, 5.000 en mars et 52.000 en avril dernier. Il a trouvé aussi de nombreuses lettres adressées à la sœur Candide pour lui offrir de l'argent afin de lui venir en aide dans les circonstances où elle se trouve. Dans l'une d'elles, on lui propose d'accepter dans ce but 500.000 francs.

A L'INSTRUCTION

M. Hubert du Puy, juge d'instruction, a entendu, aujourd'hui, plusieurs témoins importants, parmi lesquels M. Dezac-Derecq et Mme Courty. On sait que M. Dezac-Derecq, déjà convoqué par le juge, était absent de Paris et n'avait pas été touché par la citation que lui avait fait signifier le magistrat. Entré à deux heures et demie dans le cabinet du juge, il en est sorti à quatre heures et demie. Il s'est refusé à toute interview.

La sœur Candide ne sera pas interrogée avant que les experts aient déposé leur rapport.

Les obsèques du docteur Petit

Les obsèques du docteur Petit ont eu lieu mardi matin.

Se conformant aux instructions de l'archevêché, le clergé de la paroisse avait refusé de célébrer toute cérémonie religieuse.

Le cortège funèbre s'est rendu directement du domicile mortuaire au cimetière Montparnasse, où a eu lieu l'inhumation.

La Conquête de l'Air

Lindpaintner vole autour de la cathédrale de Reims

Reims, 24 mai. — Ce matin, après avoir fait avec des passagers deux fois le tour du camp de Châlons, l'aviateur Lindpaintner, pilotant un biplan, mit le cap sur Reims. Il était 4 heures 35; 30 minutes après, Lindpaintner atterrissait sur l'aérodrome de Betheny, ayant traversé la ville à 400 mètres de hauteur.

A 6 heures 15, l'aviateur reprenait son vol pour rejoindre Mourmelon, mais la violence du vent l'obligea à atterrir aux Marquises, à 7 kilomètres de Reims; il avait traversé la ville une seconde fois à 100 mètres de hauteur.

Au cours de son raid aérien, Lindpaintner eut constamment à lutter contre un très fort vent debout. Il espère reprendre ce soir, à 5 heures, le chemin des airs pour regagner Mourmelon.

L'Assassinat de Mme Goüin en wagon

LES COUPABLES, LES SOLDATS GRABY ET MICHEL, DU 31e DE LIGNE, COMPARAISSENT DEVANT LE CONSEIL DE GUERRE. --- ILS REGRETTENT LEUR CRIME. -- LEUR INTENTION ÉTAIT DE VOLER, NON DE TUER.

Paris, 24 mai. — Nos lecteurs se souviennent que le 15 décembre dernier, Mme Gouin

GRABY

fut trouvée assassinée dans un wagon de 1re classe d'un train venant de Montargis.

A la suite d'une dénonciation, deux soldats du 31e de ligne, Graby et Michel furent arrêtés et passèrent des aveux.

Ils ont comparu mardi devant le Conseil de guerre de Paris.

Ils sont défendus par MM. Giraud et André Hesse.

LES DÉBATS

La séance est ouverte à une heure de l'après-midi.

Le colonel Gillet qui la préside, donne aussitôt l'ordre d'introduire les accusés qui, encadrés de gardes républicains viennent prendre place sur une petite estrade au dessous de leurs défenseurs, face au commissaire du gouvernement, le commandant Cahier.

L'acte d'accusation

Graby et Michel, minces sous leurs capotes bleues, moustache naissante, cheveux rasés à l'ordonnance, petits soldats quelconques, répondent d'une voix basse aux questions d'identité qui leur sont posées, puis, timides, les yeux fixés au sol, les épaules ramassées, les mains croisées sur les genoux, ils écoutent la lecture du rapport — notre acte d'accusation aux assises — faite par l'officier d'administration Pujos, greffier de 1re classe.

L'INTERROGATOIRE DES ACCUSÉS

Graby regrette le crime qu'il a commis. — Il ne voulait pas tuer, mais simplement voler

La lecture de ce document terminée — elle n'a pas demandé moins d'une heure et demie — le colonel Gillet procède à l'interrogatoire des accusés. Graby est amené, le premier, à s'expliquer.

Dès les premiers mots, Graby exprime son repentir : « Je sais, dit-il, que j'ai commis une faute très grave ; j'en ai le plus profond repentir et j'implore votre indulgence. »

— Vous étiez décidé à « faire un coup » ? interroge le président. Qu'entendez-vous par ces mots?

GRABY. — Voler quelqu'un, mais pas tuer.

— Est-ce que le 15 décembre vous n'avez pas dit à Michel : « C'est pour aujourd'hui » ?

GRABY. — C'est exact.

— Vous ne connaissiez pas Mme Gouin?

GRABY. — Non.

— Qui devait sauter sur la victime?

GRABY. — C'est moi.

— Cependant Michel est plus fort que vous?

GRABY. — Oui, mais il n'osait pas.

— Lorsque le train est arrivé en gare, qui a choisi le wagon?

GRABY. — C'est Michel. Il a vu qu'il était vide et qu'une femme seule l'occupait.

On arrive alors à la scène même du crime. Graby la raconte avec force détails et sans aucune émotion.

GRABY. — J'ai remarqué aux saillies de ses gants que Mme Gouin avait des bagues. Je l'ai dit à Michel, et j'ai ajouté : « Nous allons faire le coup ! »

» Michel se chargea de faire le guet; il devait entrer dans le compartiment à mon appel, quand Mme Gouin serait à terre. Je me suis alors assis devant Mme Gouin. Avec mon bras gauche je lui ai pris la tête et (Graby refait le geste terrible) je l'ai jetée à terre.

» Laissez-moi, je n'ai rien », me dit Mme Gouin.

» Alors j'ai appelé Michel. Il saisit la tête de Mme Gouin avec ses deux mains et la frappa violemment contre la chaufferette. Comme elle criait, je l'ai frappée à coups de talon, sur la nuque. Après deux coups de talon, elle cessa de se plaindre; elle ne donna plus signe de vie.

» Alors Michel a pris les bagues et j'ai éventré le sac. »

LE PRÉSIDENT. — Vous n'aviez pas vu les bagues de Mme Gouin?

GRABY. — Non; c'est Michel qui les a enlevées, emportées, et je ne les ai vues qu'à l'instruction.

— Et vous, qu'avez-vous pris?

GRABY. — Un médaillon noir que j'ai donné à Michel.

— Le crime commis, qu'avez-vous fait?

GRABY. — Je me suis concerté avec Michel sur ce qu'il fallait faire du corps. Il eut l'idée de le jeter par la portière. C'est ce que nous avons fait. J'ai tenu la portière ouverte et Michel a jeté le corps sur la voie.

Michel rejette sur Graby la responsabilité de l'assassinat

C'est au tour de Michel à être interrogé. Il

MICHEL

reconnaît le crime, exprime les regrets et sollicite l'indulgence des juges.

Venant au fond de l'affaire, il déclare que Graby lui proposa un coup à faire et qu'il accepta.

Il raconte ensuite la scène même du meurtre.

Après que Mme Gouin eut cessé de vivre, Michel s'empara des bagues, puis jeta le corps de la victime par la portière en le faisant basculer sur la tête.

Michel ajoute que leur intention était de commettre un vol chez M. Houdon, son ancien patron ou un crime en wagon, si la chose était possible.

LES TÉMOINS

Après une courte suspension d'audience, on entend M. Edouard Gouin, fils de la victime, qui raconte comment Maurice Portchault lui fit part de ses soupçons en ce qui concerne Graby et Michel.

L'audience est levée à 4 heures 45 et la suite des débats est renvoyée à jeudi après-midi.

L'Agitation à l'Ecole de Médecine

L'école occupée par la police. — La seconde journée du concours d'agrégation est marquée par de nouveaux incidents.— Les étudiants aux prises avec la police. — Une douzaine d'arrestations

Paris, 24 mai. — En prévision de nouveaux incidents, un service d'ordre extraordinaire avait été organisé sous la direction de M. Touny, à l'école de médecine. Deux cents agents ou gardes républicains avaient été mobilisés. Cela n'a pas empêché les incidents de se produire.

Vers trois heures, les candidats viennent prendre place dans le grand amphithéâtre, où deux rangées de banquettes étaient occupées par des agents et des gardes républicains.

La salle est bientôt comble et un certain nombre d'étudiants sont forcés de rester dans la cour.

A 3 heures 25, les professeurs, membres du jury, font leur entrée dans la salle, ayant à leur tête M. Landouzy.

Les cris hostiles, les coups de sifflets éclatent. On procède au tirage au sort des candidats.

INCIDENTS TUMULTUEUX

M. Lépine impuissant à rétablir l'ordre

A chaque nom, des manifestations hostiles ou sympathiques se produisent. Les manifestants chantent des refrains joyeux.

Un agent ayant bousculé un de ceux-ci, une forte poussée se produit.

Tout à coup, vers cinq heures, une pluie d'œufs vient s'abattre sur les membres du jury. Aussitôt les agents procèdent à l'expulsion des étudiants. Une mêlée s'engage ; de nombreux coups de poing sont échangés. Plusieurs protestataires sont arrêtés. Leurs camarades conspuent alors la police.

M. Lépine qui, sur ces entrefaites, est arrivé, se mêle aux manifestants et les invite au calme.

Il est lui-même bousculé, et M. Landouzy continuer à être conspué.

LA SEANCE EST LEVEE

Devant la surexcitation des assistants, celui-ci décide à lever la séance. Les épreuves continueront mercredi à partir de dix heures et demie.

La salle se vide rapidement, les discussions continuent dans les couloirs entre partisans et adversaires du concours d'agrégation.

LES ARRESTATIONS

Au cours de la bagarre, une douzaine d'étudiants ont été arrêtés.